

Charte d'accueil & d'accessibilité



Vivre ensemble

en Pays
Mornantais



www.copamo.fr

Sommaire

Présentation de la Charte 3

Editorial 4

Le handicap, c'est quoi ? 6

Cinq domaines d'actions qui nous concernent tous...

1 • Déplacement et accessibilité aux lieux publics 8

2 • Urbanisme et logements accessibles 10

3 • L'enfance et son environnement 12

4 • Accès et pérennité dans l'emploi 14

5 • Culture - Sport - Loisirs - Tourisme 16

Guide pratique de préconisations

• Comprendre et agir 20

• Voir et percevoir 22

• Entendre 24

• Accéder et se déplacer 26

Lexique - Contacts - Remerciements 28

Cette charte, conçue en partenariat avec les différents acteurs présents sur la Communauté de Communes, a pour objectif l'accès de tous les habitants et les visiteurs à la vie du territoire, **pour véritablement "Vivre Ensemble en Pays Mornantais"**, quelles que soient les différences physiques, culturelles et sociales.

Nous pouvons tous contribuer à un accueil de qualité sur le territoire.

Cette Charte ne vise ni à redire la loi, ni à la compléter, elle vise à sensibiliser, inciter, accompagner chacun dans la mise en accessibilité du territoire et l'accueil de tous.

La 2^{ème} partie, un "guide pratique de préconisations", propose quelques clés pour un accueil de qualité. Mettre l'accent sur les différents sens à mobiliser pour bien accueillir permet de rappeler que **le bon sens nous conduit à dépasser nos différences.**



Editorial

Dès 2008, la Copamo affirme sa volonté de mettre en place une véritable politique de solidarité sur le territoire, avec une vice-présidence et un service dédié. Une des premières actions a été la mise en place de la CIAPH (Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées) afin de pouvoir répondre au plus vite aux exigences de la loi de 2005.

Les actions portent sur :

- **Le diagnostic d'accessibilité des ERP** (Etablissements Recevant du Public) communaux et intercommunaux, pour que chaque collectivité mette en place son programme d'actions avant 2015. La Commission suit ces actions et peut conseiller les communes.
- **Le suivi des PMAV des communes** (Plans de Mise en Accessibilité Voirie) grâce au travail d'un bureau d'étude unique pour les communes volontaires, afin d'avoir une cohérence territoriale. Chaque collectivité engage ensuite les travaux, selon son rythme et ses possibilités financières.
- **L'inventaire des logements accessibles** (bailleurs publics et privés). Bien qu'il soit très difficile d'obtenir les informations dans le privé, il est impératif que chacun tienne compte de cette nouvelle donnée.
- **L'engagement de la collectivité dans l'accueil de personnes en situation de handicap**, notamment à travers l'organisation de formations spécifiques pour les agents et les partenaires.
- **Le soutien à toutes actions ou associations** qui travaillent pour une meilleure intégration des personnes en situation de handicap (travail de collaboration avec les institutions médico-sociales, et notamment soutien à l'Association un Autre Regard en Pays Mornantais, qui anime des "cafés" et des ateliers pour des enfants valides et en situation de handicap).
- Enfin **la volonté de créer cette Charte d'Accueil et d'Accessibilité**.

Un temps fort de ce projet : "Marchons ensemble"

Le 2 mai 2012, différents acteurs du territoire se sont retrouvés en situation de handicap, dans divers lieux publics (mairie, poste, etc) ou privés (boulangeries, restaurants, etc).

Les partenaires de cette journée (CARPA, ADAPEI, ALDSM et AMAAC), ont permis de sensibiliser les participants à l'accueil et l'accompagnement des personnes porteuses de tous les types de handicap (moteur, mental, psychique, auditif et visuel). Chacun a ainsi pu mesurer l'ampleur des difficultés parfois insurmontables rencontrées en termes d'accessibilité ou d'accueil des personnes en situation de handicap. Cette action a montré combien il est urgent de se prendre tous en charge pour bien vivre ensemble en Pays Mornantais.



La Charte : un projet partenarial

Grâce à l'appui d'experts, cette Charte s'inscrit dans le respect des obligations légales, notamment la "Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances".

Grâce également à un travail partenarial avec les institutions, associations, services publics et privés du territoire, ainsi que leurs usagers, cette Charte prend aussi en compte les spécificités et les réalités de notre territoire et vise à être déclinée afin que chacun puisse s'approprier ce projet d'accessibilité et d'accueil.

Les Membres de la CIAPH
Tous Ensembles, tous Différents

«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.»

Article 1 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948



La Loi du 11 février 2005, dite "Loi pour l'égalité des chances" vient renforcer cet article et nous rappelle que nous devons tous vivre ensemble et tout mettre en place pour parvenir à cette harmonie.

Cette loi implique des obligations pour tous les acteurs du territoire :

en 2015
ce sera
obligatoire !

- Mise en accessibilité des voiries et des espaces publics
- Mise en accessibilité de tous les Etablissements Recevant du Public (ERP)
- Accès rendu possible à toutes les activités de la vie publique, économiques, sociales, culturelles sportives, de loisirs, d'enseignement et d'accueil du jeune enfant.

Ça concerne qui ?

Commerces, entreprises, transports, hôtels, restaurants, logements, bâtiments et équipements publics, sites touristiques et de loisirs...



vous avez dit handicap ?

Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le handicap nous concerne tous

A tout moment de notre vie, nous pouvons en être affectés dans notre quotidien, nos déplacements, nos activités, de manière passagère ou durable (maternité, accidents, vieillissement, etc). Nous avons donc besoin, pour nous-mêmes ou pour nos proches, d'aménagements facilitant l'accessibilité, en tout confort et sécurité. Très souvent, le trottoir surbaissé ou l'ascenseur rendent de grands services à l'ensemble de la population.

Cette démarche citoyenne ne se limite pas aux frontières de la Copamo, elle doit devenir générale et faire partie maintenant de nos modes de vie où que nous soyons !



Alors, apprenons à vivre ensemble !

5 domaines d'actions qui nous concernent tous

Cinq thématiques ont été étudiées sous l'angle de l'accessibilité, par des experts, des professionnels de terrain et des usagers. Il en ressort un consensus, autour de bonnes pratiques, que chacun s'engage à intégrer dans son quotidien afin de rendre un territoire plus accessible et ouvert à tous, quelles que soient les difficultés motrices, sensorielles ou intellectuelles.



1 Déplacements et accessibilité aux lieux publics

- **Promouvoir** une signalétique compréhensible par tous et harmonisée
- **Diffuser** des informations pratiques sur l'accessibilité
- **Sensibiliser** le personnel des différents lieux d'accueil
- **Sensibiliser** et accompagner les commerçants pour la mise en accessibilité de leurs magasins
- **Valoriser** le transport accompagné sur le réseau de transports en commun.



Transport accompagné intercommunal
Tél : 04 78 44 09 05



“ Mme. C. utilisatrice du transport accompagné intercommunal géré par l'AMAD : J'utilise ce transport pour me rendre chez le coiffeur tous les 15 jours. Ça m'arrange énormément car j'ai des difficultés à marcher. Ça donne un bon coup de main ! ”



Bureau de poste de Mornant ayant fait l'objet de travaux d'accessibilité

5 domaines d'actions qui nous concernent tous

2 Urbanisme et logements accessibles

- **Veiller** à la cohérence des différents documents d'urbanisme (SCOT, PLH, PLU) au regard des normes en matière d'accessibilité
- Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), **veiller** à la mixité de la population sur le territoire et **faciliter** la création de structures d'hébergements adaptées ou spécialisées
- **Faciliter** la création de logements adaptés respectant les critères de la "Charte Rhône + Vivre chez soi"
- **Engager** une réflexion à l'échelle du territoire pour une bonne adéquation entre l'offre et la demande en logements accessibles et adaptés



à l'adaptation des logements dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)

- **Inform**er sur les attestations de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées

“ Mme P. a eu recours aux aides du PIG : J'avais une vieille baignoire difficile à enjamber. Je me suis rendue aux permanences Habitat de la Copamo : les conseillers m'ont aidée à constituer les dossiers de demandes d'aides financières, l'artisan de mon choix a remplacé mon ancienne baignoire par une douche. Je peux enfin y accéder sans aide et en toute sécurité ! ”



Aménagements réalisés pour aider au maintien à domicile



5 domaines d'actions qui nous concernent tous

3 L'enfance et son environnement

- **Soutenir** l'ensemble des actions en direction des enfants en situation de handicap
- **Promouvoir** l'accueil de tous auprès des professionnels de l'enfance, des enfants, des adolescents et de leurs parents dans les milieux scolaires et associatifs
- **Encourager** les partenariats institutionnels pour proposer un réseau d'accueil qui réponde aux besoins de chacun et permette l'épanouissement de tous
- **Inform**er les parents sur les lieux d'accueil possibles existants : crèches, écoles, centres de loisirs, RAMI (Relais Assistants Maternels Itinérants), bibliothèques, ludothèques, associations, établissements spécialisés, espaces jeunes, etc.
- **Respecter** le rythme des enfants en situation de handicap et de leurs accompagnants
- **Favoriser** les temps de rencontres entre les parents, les enfants et les milieux spécialisés



Créations lors des temps collectifs des RAMI sur le thème des « sens »



“ **Mme B, assistante maternelle du territoire :** Je devais garder ce bébé, je ne me suis pas posée de questions. J'ai évolué avec la famille, l'enfant et son problème de santé. Il a fallu s'organiser : protéger mais pas surprotéger l'enfant, expliquer les adaptations pour que les autres enfants comprennent, accepter les questions sur la maladie, essayer de répondre sans dépasser son rôle. Le plus difficile, rester à sa place. Si cet accompagnement est prenant, cela tisse des liens avec les adultes et les enfants, qui sont sans appel possible. ”

5 domaines d'actions qui nous concernent tous

4 Accès et pérennité dans l'emploi

- **Inform**er les personnes en situation de fragilité sociale sur l'accès à l'emploi, les structures, les dispositifs et les possibilités d'aménagement de postes
- **Inform**er les employeurs sur les dispositifs d'accompagnement et d'aide à l'embauche existants
- **Rappeler** l'offre d'emplois ouverts à tous en lien avec la Loi contre les discriminations (loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations)
- **Sensibiliser** les employeurs à l'embauche de personnes en situation de handicap
- **Favoriser** un environnement de travail accessible et sensibiliser les équipes de travail
- **Valoriser** les compétences de chacun
- **Encourager** et **valoriser** les initiatives pour développer les liens entre les institutions médico-sociales (particulièrement les ESAT – Établissements et Service d'Aide par le Travail, et IMPRO – Instituts Médico-Professionnels) et le monde du travail

“ Un jeune de l'IMPRO de Mornant en stage en ESAT :
Les moniteurs d'atelier de l'IMPRO nous montrent le travail et nous disent que nous travaillons bien. A l'Esat, nous travaillons aussi dans des ateliers mais je préfère le conditionnement. J'ai une blouse bleue et des chaussures de sécurité, je visse, je range. Je mange à l'Esat avec des copains et c'est bien. Maintenant, je suis grand. ”

Poste de travail
aménagé
à la COPAMO



Atelier de travail
mise sous pli par
des jeunes de
l'IMPRO
Les Primevères
(Saint Laurent
d'Agny)

5 domaines d'actions qui nous concernent tous

5 Culture - Sport Loisirs - Tourisme

- **Développer** l'offre permettant des activités et outils pour tous
- **Accompagner** les professionnels dans la mise en accessibilité des hébergements, sites et équipements culturels, sportifs, touristiques et de loisirs
- **Véhiculer** une communication et des informations adaptées et compréhensibles par tous
- **Développer** et **renforcer** les partenariats avec les associations et institutions spécialisées autour d'activités accessibles et adaptées à tous
- **Valoriser** les initiatives en provenance de publics spécifiques et institutions spécialisées.



Lève-personnes mobile télécommandé et pivotant, intégré à la construction du futur centre aquatique intercommunal

Atelier de création autour des « sens » entre l'Espace jeunes et l'IMPRO de Mornant



“ C., adhérent de l'Espace Jeunes de Soucieu sur l'accueil d'un jeune en situation de handicap : Je trouve que c'est bien que B. vienne à l'espace jeunes, et qu'on l'intègre parmi nous. Il est très gentil et on arrive à faire plein de choses avec lui, je trouve qu'il s'adapte bien. ”

Salle Jean Carmet accessible aux personnes à mobilité réduite



Guide pratique de préconisations

Dans un esprit de citoyenneté, le Pays Mornantais s'engage à informer, accueillir et porter attention aux personnes fragiles et différentes. Ce guide est proposé afin d'adopter la bonne attitude pour l'accompagnement de ces personnes.

Bien accueillir, c'est aider discrètement en toute dignité, faciliter l'accès à l'information, transmettre une explication, savoir orienter.

Etre face à une personne "différente", qui s'exprime avec difficultés et lenteur, peut créer une situation de malaise. Le handicap ne se voit pas toujours, il peut être temporaire ou durable, il peut revêtir des formes multiples. Cependant, tout être humain est doté de facultés sensorielles lui permettant de communiquer de différentes manières (gestes, pictogrammes, symboles, regard, etc). Il faut oser les utiliser et recourir au bon sens. Il faut aussi garder présent à l'esprit que les personnes en situation de handicap peuvent développer des capacités que les valides n'utilisent pas systématiquement.

Utiliser ses sens, diversifier les modes de communication, proposer des repères olfactifs/tactiles/sonores, sont des solutions utiles, ludiques et intéressantes pour tout le monde !

Dans tous les cas, et quelle que soit la situation :

- Proposer son aide et ne pas l'imposer
- S'assurer que la personne a bien compris
- Ne pas abandonner la personne, si cela devient trop complexe, demander de l'aide



Veiller à
l'égalité des droits
des citoyens et
leur accès au
même niveau
de services

Privilégier
la polyvalence
et l'adaptabilité
des équipements :
un défi nécessaire
à l'évolution
du territoire

Favoriser
l'autonomie
des personnes
dépendantes pour
améliorer leur vie
quotidienne

Diffuser les
bonnes pratiques
et développer
une culture
commune du
respect et du savoir
vivre ensemble

Adapter
nos modes de
communication
aux populations
accueillies

Garantir
l'accessibilité
des structures
et lieux publics
conformément
à la loi

L'essence de l'accueil en Pays Mornantais



Comprendre et agir



Recevoir une information, comprendre une situation, sont parfois des tâches complexes selon la nature du handicap.

Les mêmes messages représentent des petites difficultés pour les uns et constituent d'immenses obstacles pour les autres.

Les désavantages selon les handicaps sont nombreux : perte de mémoire, difficultés de lecture et d'écriture,

dispersion de l'attention, troubles du langage, impossibilité de se repérer dans le temps et dans l'espace, difficultés à appréhender les règles de vie en société, etc.



Tous concernés et en particulier...

- Les personnes en situation de handicap psychique, mental et cognitif.
- Toute personne ayant des difficultés à : comprendre, se faire comprendre, mémoriser, verbaliser, communiquer, se concentrer, se repérer, etc.



Quelques clés pour un accueil de qualité

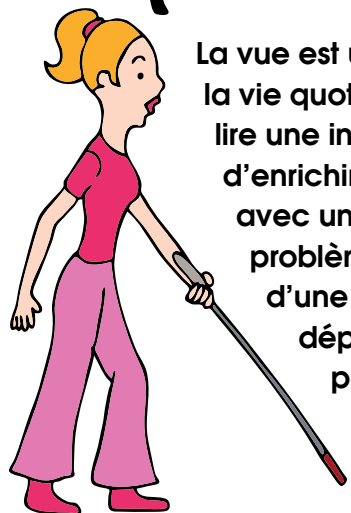
- Etre à l'écoute, laisser le temps à la personne de s'exprimer, de réagir
- Prendre le temps de comprendre le besoin de la personne en difficulté
- Mettre en confiance
- Etre attentif aux réactions et s'adapter au rythme de la personne
- Demeurer patient et disponible
- Employer des mots simples, faire des phrases courtes
- Reformuler les informations plusieurs fois si la personne ne comprend pas
- Eviter les notions abstraites et les expressions toutes faites
- Accompagner la parole par des gestes, recourir à des représentations visuelles (images, pictogrammes, couleurs...)
- Proposer d'accompagner physiquement la personne



pour en savoir plus...

- UNAPEI
- Trisomie 21 France
- Autisme France
- UNAFAM
- AMPH
- Associations locales...

Voir et percevoir



La vue est un sens mobilisé pour les actes de la vie quotidienne ; à elle seule elle permet de lire une information, de mémoriser des images, d'enrichir une visite et s'orienter. Les personnes avec un handicap visuel peuvent avoir des problèmes de repérage, de perception d'une information, des problèmes de déplacements (risques de chutes), et peuvent avoir une grande sensibilité aux sons. Bien accueillir, c'est pouvoir doubler une information visuelle pour la rendre accessible à tous.



Les personnes non voyantes utilisent des cannes blanches, les personnes mal voyantes utilisent des cannes jaunes



Tous concernés et en particulier...

- Les personnes non voyantes et malvoyantes
- Les personnes qui cumulent une altération de la vision et une déficience intellectuelle.
- Toutes personnes qui ont des difficultés à lire un texte sans lunettes, à bien voir le passage d'une marche à une autre, etc.

Quelques clés pour un accueil de qualité

- Remarquer la présence de cannes blanches ou jaunes
- Prêter attention aux personnes accompagnées de chiens guides (veiller à ne pas distraire ou caresser l'animal, la personne doit en garder le contrôle) et leur autoriser l'accès
- Se présenter en premier, privilégier le calme, prévenir de son départ
- Verbaliser et décrire les lieux et les objets de manière précise et audible
- Informer et prévenir des dangers éventuels
- Proposer à la personne de l'accompagner en vous tenant le bras (et non l'inverse)
- Proposer son aide pour remplir un document
- Faciliter le toucher des objets
- Penser aux aménagements possibles :
 - Identifier les dangers, faciliter les accès et cheminements, supprimer les obstacles au sol et à mi-hauteur
 - Installer des protections qui sécurisent les déplacements (revêtements, bandes en relief au sol, etc.)
 - Adapter les supports visuels et la signalétique : couleurs contrastées, taille des caractères en corps 22 minimum, limitation des reflets, etc.

pour en savoir plus...

- AVH
- GIAA
- FAF
- FIDEV
- Voir ensemble
- UNADEV
- ADVBS
- Associations locales...



Entendre

La communication habituelle passe principalement par l'oral. Les personnes en situation de handicap auditif peuvent avoir des difficultés de communication, de lecture, de compréhension de l'écrit et peuvent être sensibles aux vibrations. Il s'agit de savoir communiquer en privilégiant la vue, l'écrit simplifié et les aides visuelles pour compenser la déficience auditive.



Tous concernés et en particulier...

- Les personnes sourdes et malentendantes
- Les personnes qui cumulent les handicaps auditifs et mentaux
- Toutes personnes ayant des difficultés à entendre, communiquer en français, etc.

Quelques clés pour un accueil de qualité

- Privilégier un environnement calme
- Eviter les bruits "parasites" et les réverbérations du son (sur le métal, le verre) qui nuisent à la compréhension
- Utiliser les vibrations qui sont utiles pour détecter un son
- Pour les personnes malentendantes qui lisent sur les lèvres : articuler, parler ni trop vite ni trop lentement, de manière audible et en face de la personne pour permettre l'identification des mots ; rendre les lèvres visibles (attention de ne pas les cacher avec micros, mains, etc.)
- Signaler la présence de boucle magnétique par un logo
- Reformuler une phrase plutôt que de répéter un mot qui n'est pas compris
- Montrer ce que l'on explique (utiliser les gestes)
- Privilégier la transcription écrite, surtout pour les dates et les noms propres et s'assurer que la personne en face comprend bien
- Proposer d'accompagner physiquement la personne
- Donner des contacts électroniques (sites, adresses mails) plutôt que téléphoniques

Le saviez-vous ? La boucle magnétique permet de capter les sons d'un spectacle de façon amplifiée, en choisissant la position T sur les prothèses auditives.

pour en savoir plus...

- FNSF
- UNISDA
- Surdifrance
- Associations locales : ALDSM, etc.



Accéder et se déplacer



Les déplacements peuvent parfois mettre certaines personnes en situation inconfortable ou difficile : lenteur, difficulté à rester un certain temps dans la même position, besoin d'ascenseur et de sièges, hauteur de vue, problèmes de préhension, etc. Il s'agit de faciliter l'orientation, les déplacements, le repérage d'un cheminement sécurisé.



Tous concernés et en particulier...

Les personnes :

- à mobilité réduite permanente ou temporaire
- en fauteuil roulant manuel ou électrique
- toutes personnes ayant des difficultés à se déplacer (déambulateur, canne, béquilles, jambe dans le plâtre, etc), se lever, se pencher, s'asseoir et s'allonger, monter ou descendre des marches, etc.

Quelques clés pour un accueil de qualité

- Veiller à ce que les places de parking réservées aux personnes à mobilité réduite restent toujours libres, même pour un temps très court
- Installer une signalétique claire et précise
- Informer la personne du cheminement accessible
- Respecter le rythme de déplacement de la personne
- Faciliter l'accès des présentoirs et aller chercher les documents inaccessibles
- Placer les dépliants, écrans, textes muraux, poignées, etc., entre 0,90 m et 1,30 m du sol
- Orienter vers les ascenseurs
- Indiquer les assises et prévenir des difficultés de circulation
- Penser aux aménagements possibles (plans inclinés, cheminements, mains courantes, etc.) et adapter le matériel aux besoins
- Laisser un vide sous les tables et comptoirs d'accueil d'au minimum 70 cm de profondeur
- Placer la partie supérieure des tables et comptoirs d'accueil à 80 cm du sol maximum

Atelier « Comprendre »
Espaces jeunes/IMPRO



pour en savoir plus...

- APF
- GIHP
- APAJH
- Associations locales...

Lexique

■ ACLAM

Association Culture Loisir Animation Mornantaise

■ ADAPEI

Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales du Rhône

■ ADVBS

Association des Donneurs de Voix-Bibliothèque Sonore

■ ALDSM

Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants

■ AMAAC

Association de Médiation et d'Accessibilité aux Arts et à la Culture

■ AMAD

Association d'Aide et de Maintien à Domicile du Pays Mornantais

■ AMPH

Association Mornantaise pour l'Accueil des Personnes Handicapées

■ APAJH

Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

■ APF

Association des Paralysés de France

■ AVH

Association Valentin Haüy

■ CERCL

Club des Entreprises de la Région des Coteaux du Lyonnais

■ CIAPH

Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées

■ CNFPT

Centre National de la Fonction Publique Territoriale

■ COPAMO

Communauté de Communes du Pays Mornantais

■ DIRRECTE

Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

■ ERP

Etablissement Recevant du Public

■ ESAT

Etablissements et Services d'Aide par le Travail

■ FAF

Fond d'Action Formation

■ FIDEV

Formation et Insertion Déficients Visuels

■ FNSF

Fédération Nationale des Sourds de France

■ GIAA

Groupement des Intellectuels Aveugles et Amblyopes

■ GIHP

Groupements pour l'Insertion des Handicapés Physiques

■ IMPro

Institut Médico-Professionnel

■ LPM

Loisirs en Pays Mornantais

■ ITEP

Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

■ MDR

Maison du Département du Rhône

■ OPAC

Office public d'aménagement et de construction

■ OTBL

Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais

■ PIG

Programme d'Intérêt Général

■ PLH

Programme Local de l'Habitat

■ PLU

Plan Local d'Urbanisme

■ PMAV

Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics

■ RAMI

Relais Assistantes Maternelles Itinérants

■ Résol' Handicap

Réseau de SOLidarité de proximité

■ SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale

■ SurdiFrance

Union d'associations créée, animée et gérée par des personnes déficientes Auditives

■ Trisomie 21 France

Fédération des associations pour l'insertion sociale des personnes porteuses d'une trisomie 21

■ UNADEV

Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels

■ UNAFAM

Union Nationale des amis et Familles de Personnes Malades Handicapées Psychiques

■ UNAPEI

Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés

■ UNISDA

Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficient Auditif

■ Voir Ensemble

Association d'utilité publique pour la promotion et le bien-être intellectuel, social, moral, culturel, matériel des personnes aveugles et mal-voyantes.

Contacts

Pour tout renseignement relatif à la Charte et la CIAPH du Pays Mornantais :

COPAMO Service Solidarité

Espace culturel - Boulevard du Pilat - 69440 MORNANT
solidarite@cc-paysmornantais.fr - Tél. : 04 78 44 98 50

Pour tout renseignement ou toute démarche administrative relative au handicap sur le territoire du Pays Mornantais :

Maison du Département du Rhône

7 Avenue du Souvenir - 69440 MORNANT - Tél. : 04 78 19 93 20
mdr.mornant@rhone.fr

Pour tout renseignement relatif à l'accessibilité (législation, recommandations) :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Accessibilite-.html>

Remerciements

La Communauté de Communes du Pays Mornantais tient à remercier les nombreux partenaires qui se sont mobilisés pour la réalisation de cette Charte, pour le temps précieux qui a été accordé lors des groupes de travail et a permis sa réalisation.

Nous remercions aussi tous ceux qui accompagnent la mise en accessibilité du territoire, qui agissent en faveur de cette cause, à titre professionnel ou personnel. Nous remercions enfin les lecteurs de cette Charte qui portent un intérêt à ce sujet, à ces valeurs, et qui contribuent, par des petites actions du quotidien, à Bien Vivre Ensemble en Pays Mornantais !

Ce projet a été entièrement accompagné par le CNFPT délégation Rhône - Alpes Lyon, et a bénéficié de la participation transversale de tous les services de la COPAMO, ainsi que de l'Association Un Autre Regard en Pays Mornantais.

• CNFPT Délégation Rhône-Alpes Lyon

04 72 32 43 00 - maud.bernies@cnfpt.fr

• Un Autre Regard en Pays Mornantais

09 62 22 38 48 - marielaurenemmoz@orange.fr

Groupe de travail accessibilité des ERP/voirie/espaces publics/logements/commerces piloté par CARPAccess

- **CARPAccess**
09 81 15 96 82 ou 06 99 39 19 01 - carpaccess@gmail.com
- **ADAPEI du Rhône**
04 72 76 08 88 - contact@adapeidurhone.fr
- **CAP à l'Ouest** - unionca69@gmail.com
- **H&D Centre-Est (Habitat & Développement)**
04 72 53 59 90 - contact@hdcentreest.fr
- **Maison du Département du Rhône (Mornant)**
04 78 19 93 20 - mdr.mornant@rhone.fr
- **OPAC du Rhône** - 04 78 95 52 00

Groupe de travail Culture/sport/loisirs/tourisme piloté par Médiation Culturelle et accessibilité

- **Médiation Culturelle & Accessibilité**
06 71 14 09 09 - infos@mediationculturelleetaccessibilite.fr
- **Association ACLAM** - 04 78 44 11 04 - aclam.mornant@orange.fr
- **Bibli'Or - Bibliothèque Municipale d'Orliénas**
04.72.31.17.23 - biblior@voila.fr
- **Compagnie MamaMia**
09 50 518 519 - mamamia@legrandmanitou.org
- **Ludothèque Planet' Jeux**
09 51 32 15 15 - maptitefamillepourdemain@hotmail.fr
- **OTBL** - 04 78 19 91 65 - accueil@otbalconslyonnais.fr

Groupe de travail Enfance, éducation/enseignement piloté par Une Souris Verte

- **Une Souris Verte** - 04 78 60 52 59 - contact@unesourisverte.org
- **ADAPEI du Rhône** - 04 72 76 08 88 - contact@adapeidurhone.fr
- **Association LPM** - 04 78 44 17 02
administration@loisirsenpaysmornantais.fr
- **Ecole Le Petit Prince Mornant** - 04 78 44 01 93 - ce.0691373t@ac-lyon.fr
- **Enseignant référent scolarisation des élèves en situation de handicap**
04 72 31 80 70 - 06 23 67 88 92 - ce.ia69-ersh-irigny@ac-lyon.fr
- **IMPRO Mornant** - 04 78 44 14 22 - secretariat-impro@amph.asso.fr
- **ITEP Les Liserons (Saint-Laurent-d'Agny)**
04 78 16 38 90 - association.les.liserons@orange.fr
- **Mairie de Mornant** - 04 78 44 00 46 - scolaire@ville-mornant.fr
- **Maison du Département du Rhône (Mornant)**
04 78 19 93 20 - mdr.mornant@rhone.fr
- **Santé scolaire** - 09 64 07 11 02 - sante.scolaire.mornant@orange.fr
- **ITEP - La Pavière (Mornant)** - 04 78 44 00 15 - la.paviere@orange.fr

Groupe de travail Emploi piloté par Cap emploi

- **CAP EMPLOI** - 04 37 53 01 30 - contact@capemploi69.org
- **ESAT - Louis JAFFRIN (de Mornant)**
04 78 48 28 80 - louisjaffrin@adapeidurhone.fr
- **CERCL** - 04 81 50 43 96 - animation@cercl.fr
- **DIRECCTE - UT 69**
04 72 65 59 59 - dd-69.renseignements@direccte.gouv.fr
- **IMPRO Mornant** - 04 78 44 14 22 - secretariat-impro@amph.asso.fr
- **IMPRO Les Primevères (Saint-Laurent-d'Agny)**
04 78 16 08 90 - jfasola@adapeidurhone.fr
- **Maison du Département du Rhône (Mornant)**
04 78 19 93 20 - mdr.mornant@rhone.fr
- **Résol' Handicap** - 04 72 43 01 01 - dd.69@apf.asso.fr

Membres de la CIAPH (Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées) :

- Représentants de l'intercommunalité
- Représentants d'associations d'usagers : ADAPEI, AMAD, Centre médical Germaine REVEL, ITEP Les liserons (institut thérapeutique et pédagogique), CAP
- Représentants des personnes handicapées
- Personnes qualifiées : Responsable territorial voirie et bâtiments à la Maison du Département du Rhône
- Représentant de l'Etat
- DDT Mornant

Contribution à la relecture :

ALDSM - alds69@gmail.com - FIDEV - fidev@fidev.asso.fr

Petit clin d'œil Espaces Jeunes et IMPRO

aux jeunes artistes du territoire qui ont contribué aux illustrations aux travers d'ateliers conviviaux





L'IMPRO de St-Laurent-d'Agy en situation de travail



Site de pêche accessible de la Gaule Mornantaise



Création graphique et réalisation : Aneid Vermot 06 98 61 98 76 - Imprimé sur du papier 100% recyclé

Communauté de Communes
du Pays Mornantais
Route de St Laurent d'Agy
69440 Mornant
Tél : 04 78 44 14 39
Fax : 04 78 44 08 80
copamo@cc-paysmornantais.fr
www.copamo.fr

Pôle des Services à la Population
Service solidarité
Espace culturel
Boulevard du Pilat - 69440 Mornant
Tél : 04 78 44 98 50
Fax : 04 78 44 08 80
solidarite@cc-paysmornantais.fr

